

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_020 | Réforme, Contre-Réforme.CollectionBoite_020-12-chem | Bauny Item](#)[\[E. Bauny. Somme des péchés qui se commettent entre tous états - suite\]](#)

[E. Bauny. Somme des péchés qui se commettent entre tous états - suite]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**b020_f0440**

Source**Boite_020-12-chem | Bauny**

Langue**Français**

Type**FicheLecture**

Relation**Numérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730**

Références éditoriales

Éditeur**équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).**

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 21/10/2020 Dernière modification le 04/05/2021

en fait de Luxure.

III

frayant par quelque bonne & louable occupation, il n'y a nul peché, comme nous a enseigné le saint Concile de Trente en la sess. 5. Can. 5. en ces mots: *Manere autem in Baptizatis concupiscentiam vel fomitem hæc sancta Synodus fatetur & sentit, quæ cum ad ægonem relictæ sit, nocere non consentientibus, sed utiliter per Iesum Christi gratiam repugnantibus non valet, quin: imò qui legitime certauerit coronabitur.*

Ce fera partant au prudent Confesseur d'examiner la qualité de ces actions, qui résident & se forment en l'appetit; Ne les point reprimer, c'est mesme chose que les accepter, auoüer, agréer.

4. Il reconnoitra si le Penitent n'a point dit paroles deshonestes, pour exciter soy ou vn autre à quelque vilenie; car c'est peché mortel. *ex moriuo, & sine peruersa libidinis proposito. S. Anton. par. 2. tit. 5. c. 1. parag. 8. Nau. cap. 16. n. 14. Armilla ver. impudicitia:*

5. S'il n'a point souhaité d'accôplir l'œuvre de chair, & avec qui, si c'est avec vne fille vierge, si avec vne femme mariée, si avec vne sienne parente, &c. car la qualité de la personne changel'espece, & ainsi il luy faudra specifier le nombre des fois, qu'il aura deliberément consenti à telle meschanceté.

6. S'il n'a point à mauuais dessein (com-



pas de verso